



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 27 novembre 2024

N° d'affaire : 2024.RRGR.153

Moratoire sur la limitation à 30 km/h sur les routes affectées à la circulation générale jusqu'à la révision de la loi fédérale sur la circulation routière

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

Adoption et rejet classement.

Berne, le 27 novembre 2024

Au nom du Grand Conseil



Dominique Bühler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général